

## SEANCE ORDINAIRE DU 31 MAI 2010

Sous la présidence de M. Denis SCHULTZ, Maire

**Membres présents** : BRUGGER Jean-Paul (1er Adjoint au Maire) – GOERGER Jean-Luc (2ème Adjoint au Maire) – SCHNELL Daniel (3ème Adjoint au Maire).  
MMES et MM les conseillers municipaux : MEYER Laurent – SCHNEIDER Pierre – ANDRES Benoît – EUDELIN Marie-Jo – SCHOTT Catherine – SIEGLER Nathalie – SUR-RIEGEL Anny – WEIBEL Maurice.

**Membres excusés** : SCHROETTER Martin (proc à GOERGER Jean-Luc) – GOERGER Fabienne (proc à Denis SCHULTZ) – BERNES-CABANNE Arlette (proc à Benoît ANDRES)

### ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès verbal du conseil municipal du 12 avril 2010.
2. Transfert de la compétence jeunesse à la Communauté de Communes de Benfeld.
3. Renouvellement de la ligne de trésorerie.
4. Création de postes pour emplois saisonniers non permanents.
5. Urbanisme :
  - Marché de travaux de l'église. Devis travaux supplémentaires. Demande de subvention.
  - Rapport de la commission urbanisme du 5 mai : PC, DP, DIA.
6. Rapport d'activité 2009 du syndicat mixte pour l'entretien des cours d'eau du bassin de l'Ehn-Andlau-Scheer (consultable auprès du secrétariat).
7. Association Sportive. Demande de subvention pour l'organisation du feu d'artifice de la fête nationale.
8. Divers

**Secrétaire de séance** : Jean-Paul BRUGER

#### **Point de l'ordre du jour N° 1.**

**Objet** : Adoption du compte-rendu de la séance du 12 avril 2010.

Le compte-rendu de la séance du 12 avril 2010, dont copie a été adressée à tous les membres du Conseil, fait l'objet d'1 précisions :

- au point n°8 : M. Benoît ANDRES rappelle qu'il n'a pas participé au vote pour l'octroi d'une indemnité à M. Kevin KOHLER, étant parent de l'intéressé.

Sous réserve de la prise en compte de ce point, le PV de la séance du 12 avril est adopté.

### **Point de l'ordre du jour N° 2.**

#### **Objet : Transfert de la compétence jeunesse à la Communauté de Communes de Benfeld.**

M. le Maire indique que l'actuelle rédaction de la compétence jeunesse se résume au financement de l'association Espace-Jeunes. Dans le nouveau contexte, il est nécessaire d'accorder plus de souplesse aux statuts de la Cocoben afin de ne pas réduire la compétence à cette fonction de financement.

Il est proposé de modifier ladite compétence de la Communauté de Communes de BENFELD et ENVIRONS, comme suit :

« Mise en œuvre d'une politique jeunesse globale et concertée à l'échelle communautaire »

#### **En conséquence, le conseil municipal :**

VU l'article 5211-17 du Code général des collectivités territoriales,

VU la notification de la délibération du 13 avril 2010 de la Communauté de communes en date du 10 mai 2010,

**Décide** de modifier la compétence jeunesse comme suit : « Mise en œuvre d'une politique jeunesse globale et concertée. »

**Adopté à l'unanimité des membres présents.**

### **Point de l'ordre du jour N° 3**

#### **Objet : Renouvellement de la ligne de trésorerie.**

Après avoir entendu le rapport du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la Commune de Sand décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne d'Alsace une ouverture de crédit d'un montant maximum de **100 000 €** dans les conditions suivantes

<b>Montant</b>	<b>100 000 €</b>
<b>Durée</b>	<b>12 mois</b>
<b>Taux d'intérêt</b>	<b>Euribor 3 mois + marge de 0,40%</b>
<b>Périodicité de facturation des intérêts</b>	<b>trimestrielle</b>
<b>Commission</b>	<b>0</b>
<b>Frais de dossier</b>	<b>150 €</b>

- **Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat de crédit avec la Caisse d'Epargne d'Alsace** et à procéder, sans autre délibération, aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédit de la Caisse d'Epargne d'Alsace.

**Adopté à l'unanimité des membres présents.**

#### **Point de l'ordre du jour N° 4.**

#### **Objet : Création de postes pour emplois saisonniers non permanents.**

Le Maire propose au Conseil Municipal de créer un « **Job d'été** » pendant la période des vacances pour seconder les ouvriers communaux.

#### **Après en avoir discuté, le Conseil Municipal décide**

de procéder à l'embauche d'un jeune de plus de 16 ans par période de quinze jours à partir du 05 juillet jusqu'au 27 août pour seconder les ouvriers communaux chargés de l'entretien des bâtiments et espaces verts sur la base d'un travail à temps complet. Ont été retenus à ce poste :

<b>05 juillet au 16 juillet</b>	<b>Hélène TRIMBOUR</b>
<b>19 juillet au 30 juillet</b>	<b>Elodie METZGER</b>
<b>02 août au 13 août</b>	<b>Anthony FUCHS</b>
<b>16 août au 27 août</b>	<b>Quentin KOHLER</b>

**Adopté à l'unanimité des membres présents.**

#### **Point de l'ordre du jour N° 5.**

#### **Objet : Urbanisme.**

- **Autorisations d'urbanisme** : Jean-Paul BRUGGER fait part des dernières déclarations préalables, permis de construire et déclarations d'intention d'aliéner déposés en mairie.
- 1. **DP** : ZAHNER Jonathan, 4B rue de l'église pose de vélux. GEBHARDT Thomas, 5 rue du Schlittweg : pose de vélux. WEIBEL Christian, 4 rue de l'église : transformation d'une pergola en véranda. FILIBERTI-HAXAIRE Linda, 13 allée des tilleuls : couverture partielle d'une terrasse par une pergola. HAEGI Eric, 6 rue du Général Vix : remplacement de 2 vitrines par 2 fenêtres et suppression d'une porte.
- 2. **PC** : SCHWARTZ Olivier, 6 rue du général Leclerc : construction d'1 maison individuelle. SCI CAMELEON, 11 rue du Général Vix : construction d'1 maison en bois (l'aspect de cette construction peut éventuellement poser un problème d'insertion dans l'environnement).
- 3. **DIA** : PISTORE Gino, 20 allée des tilleuls : vente à M. WEBER de Sand d'une maison sur terrain de 602m<sup>2</sup> (228.000 € + 9.000 € de frais). MEYER Hélène, 1 rue du moulin : vente à M. SCHOTT de Sermersheim d'une maison sur terrain de 4,39 ares (180.000 €+10.000 € de frais). Le conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption pour ces biens.
- **Voirie** : le chantier de l'entrée Sud est maintenant terminé. Le trottoir Est a été élargi. Dans le cadre du transfert de la compétence voirie, le conseil décide du programme suivant à transmettre à la COCOBEN : terminer l'entrée Sud, travaux préparatoires avant nouveau tapis sur la RD 829 (rte de Strasbourg et de Sélestat), rétablissement du marquage au sol (RD 829), aménagement de l'impasse Ste Odile avec maîtrise d'oeuvre ATESAT, travaux d'entretien de la voirie communale, traitement des nids de poule et du faïençage, étude et si possible réalisation de l'aménagement de l'entrée ouest (rue de Westhouse), achever l'étude de la traversée d'Ehl en parallèle avec celle de la piste cyclable.
- **Marché de travaux de l'église. Travaux supplémentaires : statues** : Jean-Paul BRUGGER informe le conseil que le Conseil Général préconise de profiter de la rénovation de l'église pour restaurer les statues situées dans les niches du clocher. L'entreprise MEAZZA, déjà titulaire du lot « Pierres de taille » propose de réaliser ces travaux pour un devis de 5.430,00 € HT.

**Le devis de MEAZZA est adopté à l'unanimité des membres présents**

- **Marché de travaux de l'église. Travaux supplémentaires : fenêtres de la sacristie :**  
Il est par ailleurs apparu nécessaire en cours de travaux de procéder au remplacement des fenêtres de la chaufferie et de la sacristie afin de préserver l'harmonie du bâtiment.  
L'entreprise de menuiserie STRUB de Herbsheim propose de réaliser ces travaux pour un montant de 1.919,00 € HT

**Le devis de la menuiserie STRUB est adopté à l'unanimité des membres présents**

- **Marché de travaux de l'église. Travaux supplémentaires : paratonnerre :**  
Lors du démontage du paratonnerre, celui-ci est apparu vétuste et il est donc désormais nécessaire de procéder à son remplacement. La Société Alsacienne de Paratonnerres (SAP), déjà en charge de l'entretien des équipements communaux, a soumis un devis de 3.673,00 € HT.

**Le devis de la S.A.P. est adopté à l'unanimité des membres présents**

- **Marché de travaux de l'église. Travaux supplémentaires : mur d'enceinte :**  
Il est par ailleurs apparu nécessaire en cours de travaux de procéder au rafraîchissement du crépi du mur d'enceinte de l'église, côté Sud, afin de préserver l'harmonie du bâtiment.  
L'entreprise TOMAT, titulaire du lot « enduit extérieur » propose de réaliser ces travaux pour un montant de 6.952,50 € HT avec repiquage. M. BRUGGER fait savoir que ce repiquage pourrait être fait en régie, ce qui ferait baisser l'intervention de TOMAT de 1.552,50 € HT.

**Le devis de la société TOMAT est adopté à l'unanimité des membres présents pour un montant de 5.400,00 € HT**

- **Marché de travaux de l'église. Réfection des calvaires :**  
A l'occasion des travaux de rénovation de l'église et de la chapelle, il est apparu nécessaire de rénover également les deux calvaires voisins.  
L'entreprise MEAZZA a remis à l'architecte 2 devis :  
- rénovation de la croix métallique : 6.878,00 € HT avec une réduction du fût de 50%.  
- rénovation du calvaire derrière la chapelle : 1.885,00 € HT

- **Les deux devis de MEAZZA sont adoptés à l'unanimité des membres présents**
- **Le conseil autorise le Maire à solliciter des subventions au titre de ces travaux**

- **Jalonnement chapelle Saint Materne :**  
Jean-Paul BRUGGER soumet un devis de la société GERNER pour compléter ce jalonnement. A l'intérieur du village, il manque un panneau double face au carrefour de la rue du général Vix et de la route de Strasbourg, et il n'y a encore rien de fait à l'extérieur du village, hormis un panneau en bois offert par un ami de M. Albert NEEFF et qui a été posé à l'entrée du chemin, sur la berge du ruisseau.

**● Le devis de GERNER pour un montant de 763,05 € TTC est adopté à l'unanimité des membres présents sous réserve de l'accord du Département pour la pose des panneaux hors agglomération.**

### **Point de l'ordre du jour N° 6.**

**Objet : Rapport d'activité 2009 du syndicat mixte pour l'entretien des cours d'eau du bassin de l'Ehn-Andlau-Scheer.**

Le Maire présente et commente le rapport d'activité 2009 du Syndicat Mixte Bassin Ehn, Andlau, Scheer.

**Point de l'ordre du jour N° 7.**

**Objet : Association Sportive. Demande de subvention pour l'organisation du feu d'artifice de la fête nationale.**

L'association sportive a introduit une demande de subvention pour l'organisation le 10 juillet d'un feu d'artifice et d'une retraite aux lampions. Après discussion, le conseil municipal décide de l'octroi d'une subvention de 1200 € sur présentation de la facture pour le feu d'artifice et 50 € pour les lampions.

**Adopté par 14 voix pour et une abstention.**

**Point de l'ordre du jour N° 8.**

**Objet : divers.**

1. Le SMICTOM, en association avec l'ARIENA, mènera une enquête sur le compostage à Sand.
2. Le Maire, à la demande du SMICTOM, a pris un arrêté pour interdire le dépôt d'objets encombrants sur la voie publique pour éviter que les récupérateurs passent ramasser les objets valorisants pour le recyclage. Martin SCHROETTER signale que les gens du voyage récupèrent des objets à l'entrée de la déchèterie. Le Maire se propose de faire un courrier au SMICTOM pour l'avertir de ces pratiques.
3. Pont de Westhouse : le Maire informe que le pont sera fermé du 1er juin au 24 septembre. Les agriculteurs sont indemnisés pour le surcroît de leurs déplacements.
4. FREDON : en réponse à la position du conseil municipal de Benfeld par rapport à l'organisme FREDON, le Maire explique qu'il n'existe aucun organisme concurrent qu'on puisse consulter. Les conventions avec la Région et l'ADEME à ce sujet seront directement passées par les communes.
5. Le Maire informe que le 7 juillet, M. DIETZEL fêtera son 70ème anniversaire. Les conseillers et les secrétaires de mairie sont invités le 9 juillet à 18h30. Une cagnotte est mise en place au secrétariat.
6. Crucifix de la mairie : le Maire avait promis à Pierre SCHNEIDER de reprendre cette discussion autour de l'enlèvement des croix, il rappelle que la mairie est un édifice républicain, ce sur quoi insiste également Laurent Meyer. Pierre Schneider remet surtout en question la manière dont cet enlèvement a été fait, sans information, sans discussion préalable. Le Maire va se renseigner s'il y a obligation d'enlever les signes religieux dans un bâtiment public sous régime concordataire.
7. Concours des maisons fleuries : Daniel SCHNELL informe qu'en 2009 seulement 6 personnes se sont inscrites au concours. Les inscriptions n'ont plus de sens, il faudra procéder à une pré-sélection des maisons à montrer au jury. Il propose également de ramener le prix de 25 € à 15 € avec un prix hors concours.
8. Le maire présente également le rapport 2009 de consommation électrique fourni par ES. Ce rapport annuel montre une forte augmentation des consommations, tant dans les bâtiments publics que pour l'éclairage public) par rapport à 2008 (plus de 25%) et interroge le conseil municipal d'autant qu'en cours d'année la commune a remplacé 14% du parc d'éclairage public avec des leds, ce qui aurait dû entraîner une baisse de sur ce poste. Le Maire propose au conseil d'interroger ES au sujet de ces observations.

La séance est levée à 22h30.